

RENTREE SCOLAIRE 2013 / 2014

Collège numérique, transport, restauration scolaire... Cap vers la réussite !

L'avenir de l'Oise, ce sont les jeunes à qui le Conseil général offre les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement.

Le Département s'implique sur l'ensemble du parcours scolaire des jeunes Isariens. Avec pour objectif la réussite de tous les collégiens.



Sommaire :

L'éducation, un enjeu d'avenir

L'éducation au cœur des priorités du Conseil général de l'Oise

Des outils numériques au service de l'enseignement

Le pari gagnant du collège numérique

À Margny-lès-Compiègne, l'un des 23 collèges pilotes en France

Un établissement de l'Oise figure parmi les 20 premiers établissements numériques pilotes sélectionnés au niveau national.

Collège numérique : Elèves, parents, profs, ils témoignent

Le Département soutient les familles

Maintenir un service public scolaire de proximité

Un partenariat de tous les jours

Tout pour l'épanouissement des jeunes

La rentrée en chiffres

L'éducation, un enjeu d'avenir

« Préparer l'avenir du Département, c'est savoir accompagner la jeunesse sur les chemins de la réussite. Chargé de l'entretien, de la rénovation et du fonctionnement des collèges, le Conseil général s'engage bien au-delà de ses compétences obligatoires.

Nous consacrons d'ailleurs cette année encore plus de 53 millions d'euros à l'éducation.

Grâce à notre collectivité, le collège numérique – déjà connecté au très haut débit est une réalité dans l'Oise. Le dispositif Ordi60 s'inscrit dans un environnement éducatif complet composé de l'Espace Numérique de Travail, de tableaux numériques interactifs, d'une plateforme de soutien scolaire en ligne et du portail éducatif peo60.fr.

Notre département est ainsi prêt à franchir un nouveau saut technologique pour les jeunes Isariens avec la remise cette année d'une tablette tactile aux élèves de 6e.

Nous avons choisi d'élargir notre champ d'intervention pour accompagner les enfants mais aussi pour soutenir les parents. C'est pourquoi le Conseil général, premier restaurateur de l'Oise avec plus de 4 millions de repas servis par an, s'attache à proposer une restauration scolaire de qualité, favorisant les producteurs locaux tout en limitant le coût final pour les familles.

Nous sommes également parvenus cette année encore à préserver la prise en charge financière par la collectivité des transports scolaires, équivalent à 1 100 euros par élève, soit une mobilisation de 60 millions d'euros par notre collectivité au bénéfice des familles.

Dans l'Oise, l'esprit pionnier se construit chaque jour en favorisant la réussite des jeunes Isariens !

Très bonne rentrée à toutes et à tous ».

Yves Rome,
Sénateur,
Président du Conseil général de l'Oise

Offrir aux collégiens les meilleures conditions de travail possibles

L'éducation au cœur des priorités

En mobilisant un maximum de moyens pour les collèges, les communes, les transports, le périscolaire, le Conseil général s'est engagé dans une politique éducative ambitieuse, qui va bien au-delà de ses compétences obligatoires.

Assurer à chaque jeune les conditions de sa réussite scolaire, professionnelle et personnelle. C'est pour atteindre cet objectif que le Conseil général met en œuvre depuis bientôt dix ans un vaste projet éducatif. Ce dernier vise à soutenir l'innovation numérique, l'égalité des chances, l'autonomie et la créativité. Grâce à cette initiative, le Conseil général représente un partenaire incontournable de toute la communauté éducative.

**Coup de pouce pour les collèges
21 M€ investis par le Conseil général pour la construction et la maintenance des collèges.**

> Un rôle phare auprès des collégiens

Le cœur de son action concerne les collégiens. Comme tous les Départements de France, depuis les lois de décentralisation des années 1980, celui de l'Oise a la charge des collèges publics, dont il est propriétaire. Il en assure à ce titre la construction, la maintenance, l'équipement et le fonctionnement. Il est également responsable dans ces établissements de la restauration scolaire et de la gestion des personnels TEPLE (chargés de l'entretien, de l'accueil et de la restauration), ainsi que de l'organisation des transports pour tous les élèves, de la maternelle au lycée. Les communes, elles, s'occupent des écoles primaires et maternelles (construction, entretien, matériel pédagogique, personnels Atsem). L'État (l'Éducation nationale) gère, lui, le recrutement et la rémunération des enseignants, les programmes scolaires, les diplômes, les personnels administratifs des écoles et collèges.

> Des compétences élargies

Mais dans l'Oise, l'ambition éducative ne s'arrête pas là. D'une part, à l'intérieur de sa « compétence obligatoire », le Conseil général s'attache à déployer des moyens quantitatifs et qualitatifs qui dépassent largement le strict énoncé de sa mission : prise en charge des transports, restauration scolaire, programme d'équipement en outils pédagogiques numériques sans équivalent en France... Autant d'actions volontaristes qui viennent s'ajouter aux investissements plus classiques dans les établissements et qui visent à la fois à soulager les budgets des familles et à favoriser la réussite de tous.

> Tout pour l'épanouissement des jeunes

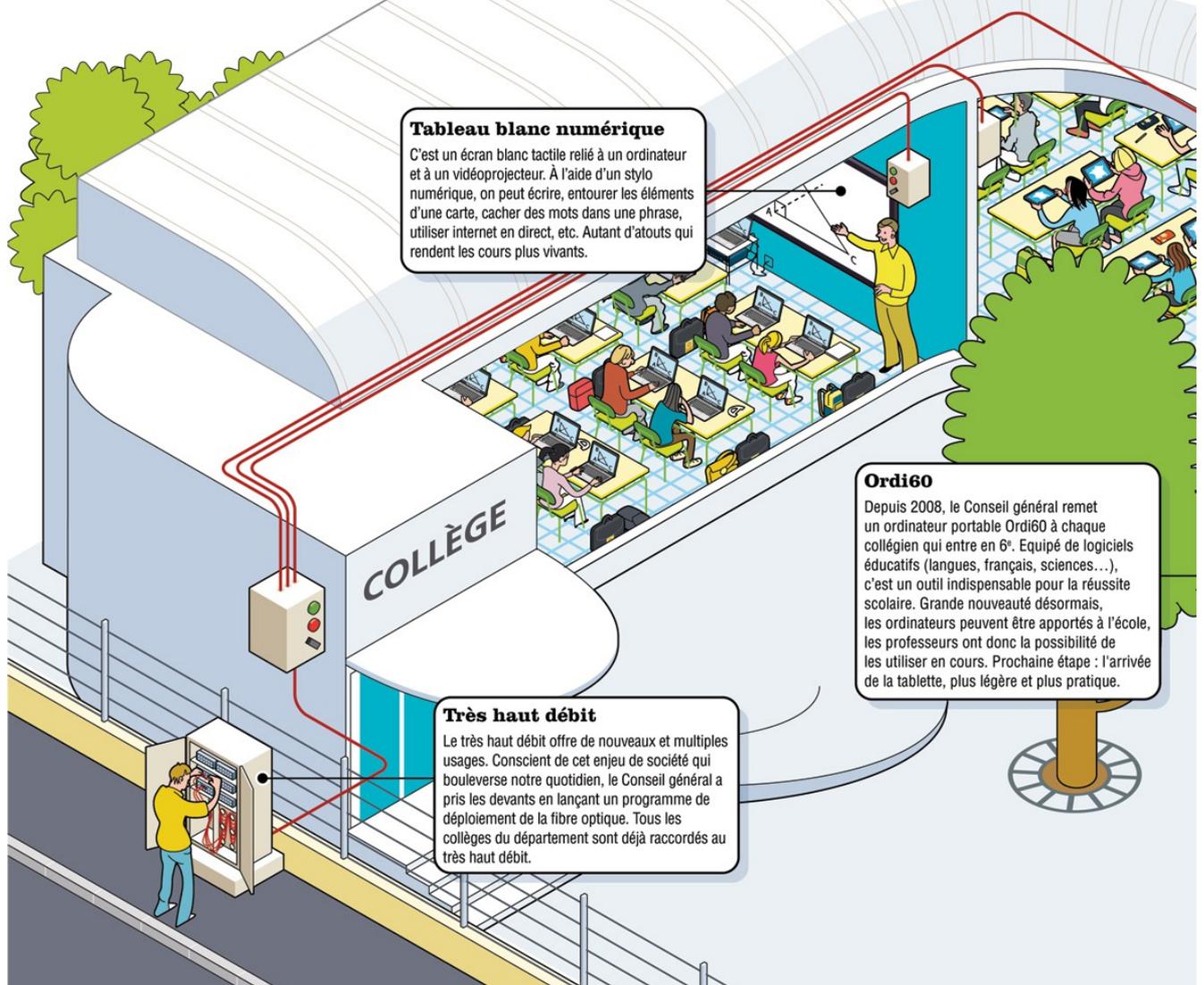
D'autre part, en s'appuyant sur ses compétences facultatives, le Département agit dans tous les autres champs où sont en jeu l'avenir et l'épanouissement des jeunes, quel que soit leur âge et sur tout le territoire. Il soutient les communes dans leurs investissements scolaires (54 M€ depuis 2004) et dans l'embauche de leurs agents en maternelle (1,5 M€ par an). Il propose des actions éducatives de terrain pluridisciplinaires autour d'ateliers artistiques (3,17M€ pour les contrats départementaux de développement culturel depuis 2005) ou du développement durable, avec les programmes jeunes éco citoyens et les agendas 21 scolaires. Il construit des équipements sportifs, finance des stages de soutien, un site d'aide aux devoirs, des séjours linguistiques à l'étranger et se tient aux côtés des parents et des enfants aux moments cruciaux de la scolarité pour les guider et les informer.

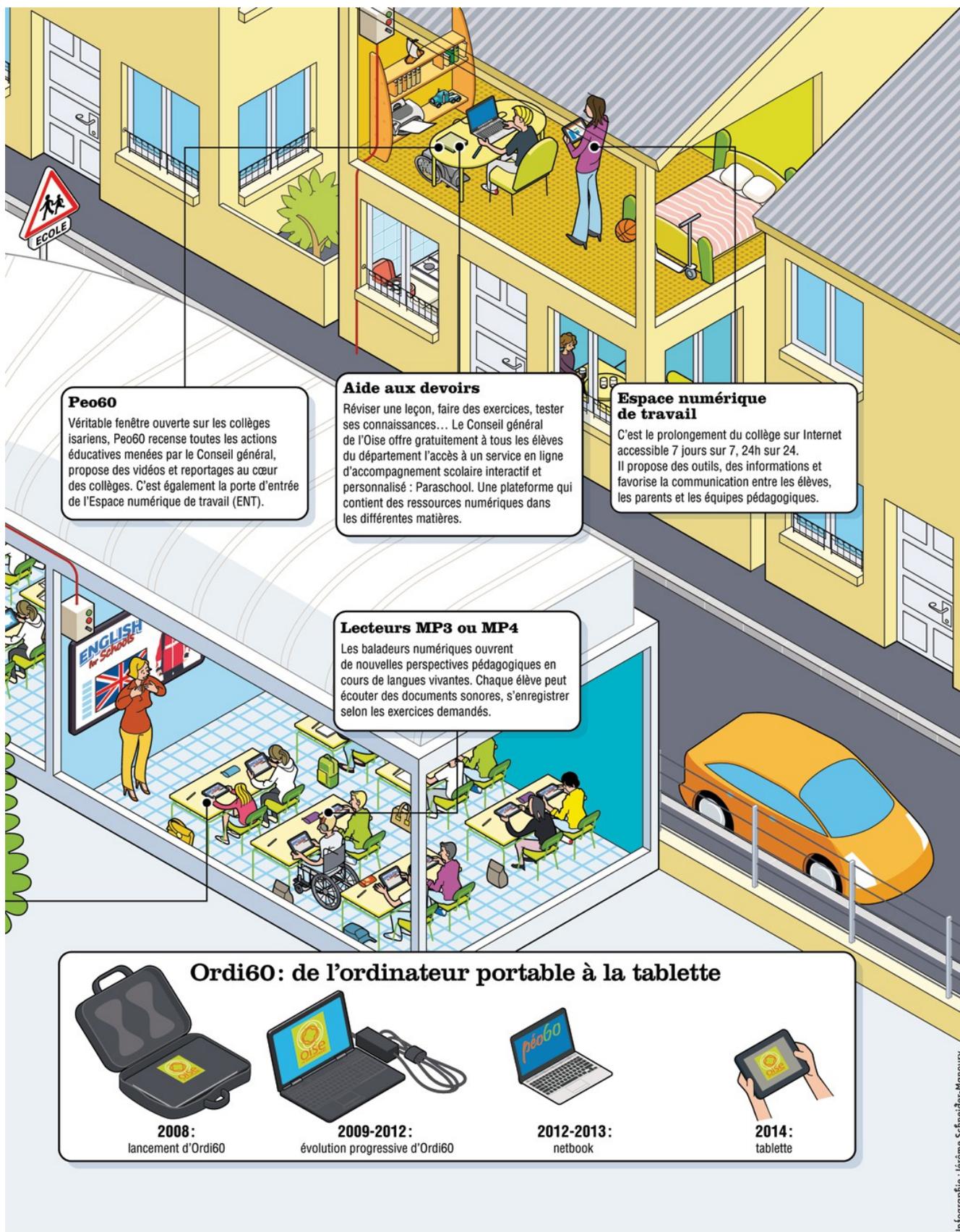
« En accompagnant chaque collégien sur le chemin de la réussite, le Conseil général favorise l'égalité des chances. Il participe aussi au développement professionnel et à

l'épanouissement personnel des citoyens de demain.» - Alain Blanchard, Vice-Président du Conseil général, chargé de l'éducation et de la jeunesse

Des outils numériques au service de l'enseignement

En classe ou à la maison, les outils numériques facilitent l'apprentissage des collégiens. Les enseignants peuvent ainsi développer des méthodes pédagogiques innovantes.





Peo60
Véritable fenêtre ouverte sur les collèges isariens, Peo60 recense toutes les actions éducatives menées par le Conseil général, propose des vidéos et reportages au cœur des collèges. C'est également la porte d'entrée de l'Espace numérique de travail (ENT).

Aide aux devoirs
Réviser une leçon, faire des exercices, tester ses connaissances... Le Conseil général de l'Oise offre gratuitement à tous les élèves du département l'accès à un service en ligne d'accompagnement scolaire interactif et personnalisé : Paraschool. Une plateforme qui contient des ressources numériques dans les différentes matières.

Espace numérique de travail
C'est le prolongement du collège sur Internet accessible 7 jours sur 7, 24h sur 24. Il propose des outils, des informations et favorise la communication entre les élèves, les parents et les équipes pédagogiques.

Lecteurs MP3 ou MP4
Les baladeurs numériques ouvrent de nouvelles perspectives pédagogiques en cours de langues vivantes. Chaque élève peut écouter des documents sonores, s'enregistrer selon les exercices demandés.

Ordi60: de l'ordinateur portable à la tablette



2008:
lancement d'Ordi60



2009-2012:
évolution progressive d'Ordi60



2012-2013:
netbook



2014:
tablette

Ordi60, tableau numérique, site d'aide aux devoirs...

Le pari gagnant du collège numérique

C'est le grand chantier du Département : faire entrer les collèges dans l'ère du numérique et des apprentissages interactifs pour favoriser l'égalité des chances.

Ordi60, Peo60, ENT, tableaux blancs interactifs, site d'aide aux devoirs... Dans l'Oise, tout est mis en œuvre pour que les collégiens disposent du meilleur environnement de travail.

Le Conseil général s'est positionné comme pionnier en matière de numérique à l'école, expérimentant des usages novateurs et ambitieux des TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement).

Ainsi, en dotant chaque élève de sixième d'un ordinateur portable équipé de logiciels éducatifs et d'un outil de contrôle parental qui le suivra toute sa scolarité, soit 80 000 Ordi60 remis depuis 2008 dans 80 collèges publics et privés, le Conseil général n'investit pas seulement dans un plan d'équipement, il se mobilise pour un service public, inscrit dans un projet éducatif global impliquant parents, enseignants, élèves et administration, projet qui relève lui-même d'une politique encore plus globale de déploiement du numérique à l'échelle du territoire (internet à très haut débit...).

Résultat : aujourd'hui, tous les collèges publics du département sont équipés en matériel informatique haut de gamme, tous sont câblés en très haut débit et tous disposent d'un accès à l'ENT (espace numérique de travail personnalisé intégrant messageries, forums, relevés de notes, informations sur la vie scolaire...).

De même, 100 % des lycéens Isariens qui passeront le baccalauréat l'an prochain avaient été dotés d'un Ordi60 au début de leur scolarité secondaire, quelle que soit leur situation sociale. Une performance égale dans aucun autre département.

« Collège connecté »
À Margny-lès-Compiègne,
l'un des 23 collèges pilotes en France

Comme une récompense aux efforts accomplis, un établissement de l'Oise figure parmi les 23 premiers établissements numériques pilotes sélectionnés au niveau national.

Ces 23 collèges labellisés « collèges connectés » bénéficieront dès la rentrée 2013 d'un accompagnement pédagogique et, avec l'aide des conseils généraux concernés, d'investissements spécifiques destinés à intégrer davantage le numérique dans les enseignements et dans la vie scolaire de l'établissement. Ils ont vocation à être des accélérateurs d'innovation et de changement.

> Le collège Claude-Debussy, à Margny-lès-Compiègne, fait partie des 23 sites en France labellisés à la rentrée « collège connecté »

Il bénéficie à ce titre d'un accompagnement lui permettant d'aller plus loin dans le renouvellement des pédagogies et l'intégration du numérique dans l'enseignement.

Dans ce cadre, **la première étape du projet numérique du collège a consisté en la création et le financement par le Conseil général d'un « espace langue » qui ouvre ce 3 septembre 2013.**

Avec cette expérience pilote, le département de l'Oise renforce son usage au quotidien du numérique au collège, en classe, à la maison comme en salle des profs. Le tout en synergie avec le rectorat et le Conseil général.

Le Département de l'Oise s'engage notamment à fournir le matériel nécessaire à la réalisation des actions décrites dans le projet numérique de l'établissement, le rectorat assurant lui la formation des professeurs.

> Une des toutes premières conventions « collège connecté » signée en France

A l'occasion de la rentrée scolaire, le mardi 03 septembre 2013, sera signée la convention « Collège connecté » du collège Claude Debussy de Margny-lès-Compiègne, par Yves Rome, Sénateur, Président du Conseil général de l'Oise, Bernard Beignier, Recteur de l'Académie d'Amiens, Emmanuel Roy, DASEN, François Sirel, Directeur du CRDP, et la principale Mme Haltrecht-Gys, pour une durée de 3 ans.

> Une labellisation fondée sur des critères communs ambitieux

Le label « collège connecté » supposera la mise en place dans les établissements concernés d'un certain nombre d'usages numériques clés :

– une mobilisation quotidienne du numérique par tous les enseignants et tous les élèves à raison d'une à deux heures par jour en moyenne, dans le cadre de pratiques pédagogiques renouvelées ;

- l'existence de services d'information numérique et de communication destinés aux familles ;
- la dématérialisation de la gestion et de la communication interne afin de favoriser la mise en œuvre du projet d'établissement et la conduite de projets transversaux ;
- la mise à disposition de tous les services faisant partie de la stratégie numérique du ministère de l'éducation nationale ;
- l'investissement dans l'éducation aux médias, à l'information et aux usages responsables d'internet ;
- l'existence d'un équipement matériel et d'infrastructures suffisants.

Les collèges connectés devront également faire en sorte de garantir les conditions permettant de pérenniser ces usages, à savoir :

- l'existence d'un projet d'établissement piloté, évalué, intégrant le numérique dans toutes ses dimensions ;
- des dispositifs d'assistance technique et d'accompagnement pédagogique connus et mobilisés par les enseignants ;
- un plan de formation des enseignants fondé sur la valorisation de leurs compétences numériques ;
- le suivi de l'utilisation faite par la communauté éducative des infrastructures, équipements, services et contenus numériques.

« La formation des enseignants est un prérequis pour que le numérique éducatif avance. Le ministère ne s'y est d'ailleurs pas trompé puisqu'elle constitue le cœur de cette convention. Les professeurs du collège non plus puisqu'ils expriment ce besoin de formation ». - Yves Rome, Sénateur, Président du Conseil général de l'Oise

Collège numérique : Elèves, parents, profs, ils témoignent :

Julie, 11 ans, en cinquième au collège Condorcet, à Bresles

« J'utilise mon Ordi60 tous les jours. C'est plus rapide pour travailler. On fait des exercices sous forme de jeux, on cherche des photos de monuments historiques, on rend nos rédactions sur la clé USB du professeur. Et si on n'a pas compris une leçon, on va sur Paraschool. C'est bien pendant l'été, ça aide à se remémorer ce qu'on a fait pendant l'année ! »

Frédéric Marcourt, parent d'élève

« Pour moi, Ordi60 est synonyme d'égalité et de lutte contre l'exclusion. Il permet à tous les foyers de disposer d'un même outil, ce qui est très important, car certains n'ont pas accès à ces technologies. »

Didier Melique, professeur d'arts plastiques au collège Abel-Lefranc, à Lassigny

« C'est fabuleux, ça change l'enseignement ! Quand je dessine un schéma au tableau interactif, je le transfère aux élèves sur leur Ordi60 via l'ENT. J'envoie aussi des photos d'œuvres d'art, je les fais travailler sur Photofiltre... Je ne fais plus de photocopies. C'est d'un grand confort, et en plus les élèves absents peuvent récupérer leur cours facilement. »

Isabelle Brillault, parent d'élève

« Quand mes filles font des recherches sur leur Ordi60, elles le prennent plus comme un jeu que comme une obligation. Elles s'en servent en maths pour le logiciel d'exercices, en langues pour le traducteur. L'aînée l'a utilisé pour choisir son avenir professionnel, en cherchant des informations sur les métiers et les cursus après le bac. »

Le Département soutient les familles

Assurer la réussite des jeunes, c'est aussi aider les familles à faire face aux dépenses de scolarité, dans un esprit de solidarité et d'égalité.

> Sur le chemin de l'école

En France, la loi confie aux Départements la mission d'organiser les transports scolaires sur leur territoire. Le Conseil général de l'Oise a choisi d'aller au-delà : non seulement il assure l'organisation des trajets pour 55 000 élèves du primaire au lycée, mais en plus il prend en charge le coût du trajet (chauffeurs, cars, carburant...) à raison d'un aller-retour par jour domicile-établissement. Ce qui représente une économie de 1 100 € par an et par enfant pour les familles. Alors que la majorité des départements a renoncé à la gratuité, l'Oise tient à maintenir ce principe, gage d'égalité et de réussite pour tous. C'est pourquoi cette année, afin de mieux organiser l'effectif dans les cars, la procédure d'inscription a dû être formalisée à travers l'instauration de frais de 50 € (à l'image des bibliothèques, où une inscription payante est nécessaire pour emprunter des livres toute l'année). Il y a deux ans en effet, un nouveau système de billettique a été déployé à bord des cars, intégrant la carte sans contact rechargeable Pass Oise mobilité ainsi qu'un dispositif d'alerte SMS et courriel en cas de perturbation. Or, ce système a montré que le nombre d'inscrits était supérieur à la fréquentation réelle des véhicules mobilisés, d'où un surcoût conséquent pour le Département. Ces frais ne devraient toutefois pas pénaliser les plus modestes, car ils sont amortis par la revalorisation des bourses intervenue en 2012. De plus, ils peuvent être réglés en trois fois sans frais.

Coup de pouce pour les familles :
1 100 € par élève. C'est l'économie pour une année de transport scolaire.

Nouveauté : l'inscription peut être effectuée en ligne sur www.oise-moblite.fr

> Les bourses revalorisées !

À la rentrée 2012, les bourses départementales sur critères sociaux ont été revalorisées de deux manières : augmentation du montant minimal de l'aide pour les non-boursiers nationaux et augmentation du plafond de ressources nécessaire à l'octroi de la bourse (+ 20 %). Des mesures qui ont permis d'augmenter le nombre de familles bénéficiaires. Chaque année, le Conseil général attribue ainsi quelque 12 000 bourses aux collégiens pour un montant de 1M€. Il a également instauré l'an dernier des prêts d'honneur en faveur des étudiants isariens afin de les aider à poursuivre leurs études dans de bonnes conditions. Réservés aux moins de 26 ans, quel que soit leur lieu d'études (hors apprentissage et formation professionnelle ou continue), ces prêts sont renouvelables deux fois, sous conditions de ressources, et remboursables sans intérêt. Montant maximum : 2 000 € par an.

Coup de pouce pour les familles :
+ 20 % ainsi augmenté, le plafond des ressources va permettre à plus de familles de bénéficier de la bourse.

> À table

Pour bien étudier, il faut bien manger. Dans les 50 collèges qui élaborent leurs repas sur place, et dans la cuisine centrale de Liancourt, qui dessert cette année 15 établissements, on s'attache à promouvoir le bio, les produits frais et locaux, issus des « circuits courts ». L'éducation au goût est aussi une priorité. Pendant la Semaine du goût, des menus des

quatre coins du monde sont proposés aux enfants, ou du poulet au maroilles avec salade au chicon lors des « repas picards » qui font la part belle aux recettes de nos régions. Sans compter avec la formation « Plaisir de la cantine » reconduite cette année dans quatre collèges. Enfin, pour favoriser l'accès de tous aux restaurants scolaires, le Conseil général a créé un fonds social. Peuvent en bénéficier tous les boursiers nationaux domiciliés dans l'Oise et inscrits comme internes ou demi-pensionnaires dans les collèges publics et privés du département (ainsi qu'à Gournay et Gisors). Sur les 3,84 € que coûte un ticket repas, une aide de 0,70 à 1 € leur est accordée en déduction de la part facturée aux familles, sachant que le coût d'un repas pour le Conseil général varie entre 9 et 10 €.

Communes rurales

Maintenir un service public scolaire de proximité

Les investissements scolaires sont l'une des six priorités du Département en matière d'aide aux communes. Il subventionne les équipements, les personnels et les projets éducatifs. Pour que vive l'école en milieu rural !

En matière scolaire, l'action du Conseil général de l'Oise dépasse largement de son périmètre obligatoire que constituent les collèges. Dans le cadre de sa politique d'aide aux communes, il joue sur plusieurs leviers afin de soutenir les écoles primaires, mais aussi le périscolaire et la préscolarisation en maternelle. En clair : offrir à toutes les familles, quel que soit l'endroit où elles habitent, un accueil de qualité et de proximité pendant le temps scolaire et hors du temps scolaire, y compris pour les tout-petits.

> Préscolarisation

Les communes de moins de 2 000 habitants bénéficient de subventions pour le fonctionnement des classes maternelles et pour la rémunération de leurs Atsem (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles). Cette aide, qui relève des compétences facultatives du Conseil général, est destinée en particulier aux écoles organisées en regroupements pédagogiques, où les Atsem doivent surveiller les enfants pendant les temps de transport. Sans elles, beaucoup de communes n'auraient pas les moyens de maintenir ces emplois, et seraient donc obligées de fermer des classes. **Cette année, 144 regroupements de communes ont été soutenus, sur un budget global de 1,5 M€.**

> Équipements

Une cantine à agrandir ? Une classe maternelle à reconstruire ? Une bibliothèque ou un terrain de jeux à aménager ? Pour mener à bien ce type de projets, le Conseil général est aux côtés des communes. Il en a accompagné 150 en trois ans dans presque tous les cantons du département, depuis la simple acquisition d'ordinateurs jusqu'à la construction d'un groupe scolaire en entier, comme ce fut le cas à Guiscard, Méru, Ons-en-Bray, Gournay-sur-Aronde ou Laboissière-en-Thelle. **Au total, depuis 2004, plus de 54 M€ de subventions départementales ont ainsi été octroyées en faveur des projets scolaires et périscolaires.**

> Projets éducatifs locaux

Dans les zones où l'offre d'activités périscolaires (sports, sciences, culture, citoyenneté...) est réduite ou difficile d'accès, le Conseil général encourage les projets éducatifs menés auprès des 11-16 ans par les communes ou les associations, notamment les centres sociaux ruraux. Il peut s'agir d'activités socioculturelles, qui contribuent à la culture générale et à l'ouverture d'esprit, d'aide aux devoirs, ou de projets axés sur les questions relationnelles, le respect d'autrui et l'estime de soi. Le Département prend alors en charge de 50 % à 75 % du coût des projets sélectionnés. Autre modèle d'intervention : les aides au fonctionnement des accueils de loisirs en séjour ou à la journée, pour les enfants de la maternelle jusqu'à 17 ans.

Soutien scolaire, aide aux devoirs...

Un partenariat de tous les jours

En dehors du temps scolaire, le Département accompagne les élèves et les familles à travers plusieurs dispositifs de soutien. Objectif : renforcer les acquis et éviter les décrochages.

> Aide aux devoirs en ligne

Pour la cinquième année, le Conseil général a abonné l'ensemble des collégiens de l'Oise à un site interactif et personnalisé d'aide aux devoirs sur le modèle de **Paraschool**. Un cours de géo à réviser ? Un problème de maths à tirer au clair ? Ce service en ligne est un allié précieux auquel chacun peut se référer tout au long de l'année, le soir, le week-end ou en vacances. Conforme aux programmes officiels de l'Éducation nationale, il propose des fiches de cours dans les matières fondamentales, ainsi que des exercices multimédias avec corrigés et explications.

Tous les élèves y ont gratuitement accès, qu'ils soient inscrits dans un collège public ou privé. Pour se connecter, deux solutions : soit via l'ENT (espace numérique de travail) et l'onglet « Aide aux devoirs », soit directement depuis le site, en utilisant les codes d'accès qui seront communiqués individuellement aux élèves en octobre par les collèges.

Coup de pouce pour les familles :

75 € investis en moyenne par élève par le Département dans le cadre des stages de soutien.

> Stages de soutien

En sixième, il est quelquefois nécessaire de remettre à niveau ses connaissances après le grand saut du primaire au collège, ou en troisième de consolider ses acquis en vue du brevet et du passage au lycée.

Pour répondre à ces besoins, le Conseil général organise chaque année des stages de soutien renforcé pendant les vacances de février et d'avril. Réservés aux élèves des collèges publics, ces stages sont dispensés par des étudiants spécialement recrutés dans les principales matières (mathématiques, français et histoire-géographie).

Ils fonctionnent selon le principe du volontariat, à la demande des établissements et sur autorisation parentale et sont gratuits à la fois pour les élèves et pour les collèges. Ils évitent ainsi aux familles de recourir à des organismes de soutien privés qui se révèlent souvent très onéreux.

> Passerelle vers la 6ème

L'arrivée en sixième est la rentrée de tous les changements. Transports, restauration scolaire, site d'aide aux devoirs, espace numérique de travail, Ordi60, Peo60, bourses départementales...

La vie du collégien n'a plus rien à voir avec celle de l'écolier qu'il était deux mois plus tôt. Aussi, afin de faire découvrir tous les dispositifs qu'il met en oeuvre en faveur des familles, le Département invite chaque année les parents des élèves de CM2 qui vont passer en sixième à des « réunions passerelles ». Des agents des Maisons du Conseil général, du service des transports ou de la direction de l'éducation et de la jeunesse se déplacent dans les collèges et dans les communes afin de donner toutes les explications nécessaires pour aborder la rentrée l'esprit serein. Cette année, 37 réunions ont été programmées en mai, juin et septembre dans tout le département. Derniers rendez-vous : ce mardi 3 septembre au matin dans les collèges Michelet et Jean-Jacques-Rousseau, à Creil.

Actions péri-éducatives

Tout pour l'épanouissement des jeunes

Citoyenneté, vie culturelle, sécurité routière, activités sportives... la formation des jeunes isariens se joue aussi en dehors des programmes scolaires. Le Conseil général les accompagne dans leurs projets.

> Arts au collège

Avec les CDDC (contrats départementaux de développement culturel), le Conseil général lance des passerelles entre le collège et les arts. Initié en partenariat avec l'inspection académique et la direction régionale des affaires culturelles, ce dispositif se présente sous la forme de parcours culturels d'un an, où **les élèves vont à la rencontre des oeuvres, des artistes et des professionnels de la culture dans le cadre d'ateliers et de sorties**, prolongeant ainsi « dans la vie réelle » la dimension artistique de l'enseignement au collège. Ensemble, sous la houlette d'un intervenant extérieur (comédien, plasticien, réalisateur, photographe...), ils mettent en oeuvre un projet, comme l'écriture d'un film ou d'un spectacle de cirque, et le présentent en fin de parcours devant les parents et les autres classes. En 2012-2013, 249 parcours représentant 7 500 élèves ont été mis en place et aidés par le Département dans 70 collèges publics et privés. Au total, 55 330 jeunes ont participé au dispositif depuis 2005, à travers 1 820 parcours pour un montant de 3,17 M€.

> Sécurité routière

L'ASSR (attestation scolaire de sécurité routière) est le certificat obligatoire qui, en cinquième et troisième, valide les connaissances élémentaires des collégiens en sécurité routière. Il donne lieu à des tests d'entraînement pour lesquels le Conseil général a acheté, cette année, des boîtiers d'examen qui remplacent l'ancien système papier, et renforcent par la même occasion l'équipement des collèges en outils numériques. Parmi les établissements à avoir bénéficié de cet équipement, le collège Henri-de-Montherlant, à Neuilly-en-Thelle. Au final, la rapidité et la concentration des candidats lors des tests augmentent, et les résultats s'améliorent. En 2013, 100 % des élèves qui se sont exercés avec ces boîtiers ont réussi l'examen.

> Sport pour tous

Pour encourager la pratique sportive chez les jeunes, le Conseil général construit chaque année de nouveaux équipements dans l'enceinte des collèges. En 2012-2013, quatre gymnases et salles de sport ont ainsi été livrés à Estrées-Saint-Denis, La Croix- Saint-Ouen, Liancourt (collège La Rochefoucauld) et Beauvais (Henri-Baumont). Il aide également à la création, à la réhabilitation et à l'aménagement des équipements sportifs communaux et intercommunaux (courts de tennis, dojo, tribunes, vestiaires, murs d'escalade, skate-parks, terrains multisports...), ainsi qu'au fonctionnement des piscines couvertes. Enfin, il a mis en place l'an dernier le **Coupon sport : réservé aux moins de 18 ans, il donne droit à des réductions de 10 € sur les cotisations dans les associations sportives isariennes.**

[À télécharger sur www.oise.fr](http://www.oise.fr)

> Sorties scolaires

Les sorties scolaires au primaire et les séjours linguistiques ou en France des collégiens bénéficient de différentes aides : forfaits de 800 à 1 500 € par classe, pour les sorties de type classe de neige au primaire, jusqu'à 35 € par élève, pour les séjours au collège... Objectif :

alléger la participation financière des familles à ces sorties souvent coûteuses mais essentielles à l'épanouissement des élèves. Pour pouvoir être aidés, les séjours linguistiques doivent être à destination d'un pays de l'Union européenne ayant pour langue officielle une langue enseignée au collège. Les séjours en France doivent s'inscrire dans un projet pédagogique, avec production d'un travail collectif à la clé. 114 projets ont été aidés l'an dernier au collège pour un montant de 151 000 € et 168 projets au primaire pour un montant de 198 000 €.

> Développement durable

Premiers intéressés par le développement durable, les jeunes générations sont impliquées dans plusieurs programmes impulsés et financés par le Département. Au-delà du PJEC (programme jeunes écocitoyens), qui a déjà sensibilisé 16 500 collégiens autour de 95 projets impliquant 18 structures locales en partenariat avec l'Ademe Picardie et l'Éducation nationale, quatre agendas 21 scolaires ont été mis en œuvre dans quatre collèges pilotes (George-Sand et Henri-Baumont à Beauvais, Guynemer à Compiègne et Édouard-Herriot à Nogent-sur-Oise). Une déclinaison de l'agenda 21 départemental pour lequel l'Oise l'an dernier a été récompensée. Opérations de recyclage, vente de paniers bio, culture de plantes dépolluantes, diagnostics d'énergie, enquêtes sur la gestion des déchets ou les discriminations au collège... Les actions visent à sensibiliser les élèves aux questions d'environnement et du vivre-ensemble. Et toute la communauté éducative y participe. À partir de ces expériences, le Conseil général propose un accompagnement à tout nouveau collège qui souhaite construire son agenda 21.

LA RENTRÉE EN CHIFFRES

44 600 collégiens (dont 83% dans le public).

80 établissements (66 collèges publics et 14 collèges privés).

21 millions d'€ consacrés à la construction et à la maintenance des collèges publics en 2013.

7,4 millions d'€ de subventions octroyées aux communes en faveur du scolaire et du périscolaire en 2012 (54 millions d'€ depuis 2004).

60 millions d'€ consacrés au transport scolaire, soit 12 000 primaires, 24 000 collégiens et 19 000 lycéens transportés chaque jour à bord de 600 véhicules.

635 personnels TEPLE (chargés de l'entretien, de l'accueil et de la restauration dans les établissements), dont 66 chefs de cuisine et 42 seconds.

197 emplois aidés (jardinage, restauration...) dans les collèges, pris en charge à hauteur de 30% par le Conseil général.

12 000 boursiers départementaux, soit 28% des collégiens (budget total : 1,1 M€).

4 millions de repas servis par an.

1 cuisine départementale à Liancourt.

80 000 Ordi60 distribués depuis 2008.

500 000 € consacrés à l'équipement informatique des collégiens en 2013.